

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 10 novembre 2025 à 19h30 à la Salle Communautaire située à l'Hôtel de Ville, 1, Rue Saint-François-Xavier, Sainte-Anne-du-Lac.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Lise Lapointe, mairesse
Madame Annie Bilodeau, conseillère
Monsieur Alain L'Écuyer, conseiller
Monsieur Serge Bigras, conseiller
Monsieur Sylvain Venne, conseiller
Monsieur Mathieu Piché, conseiller
Monsieur Martin Jr Cadieux, conseiller
et
Madame Maryline Melançon, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse ouvre la séance, il est 19h35.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11386-11-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne, appuyé par le conseiller Monsieur Mathieu Piché et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER l'ordre du jour présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en y ajoutant le point suivant:

- 11.1 Signataire effets bancaires – modifications 2025.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Le point est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11387-11-2025

ADOPTION DES COMPTES INCLUANT LA CARTE VISA

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain L'Écuyer, appuyé par le conseiller Monsieur Martin Jr Cadieux et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes inscrits dans les listes de chèques suivantes:

- La lise des comptes à payer pour la période se terminant le 31 octobre 2025, totalisant 222 746,89\$;
- La liste des salaires pour la période se terminant le 31 octobre 2025, totalisant 33 381,50\$
- La carte Visa Affaires pour la période se terminant le 1^{er} octobre 2025, totalisant 50,93\$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil et la population présente qu'il n'y a aucune correspondance.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11388-11-2025

DÉPÔT DES RAPPORTS DE TRAVAIL

Il est proposé par la conseillère Madame Annie Bilodeau, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports de travail de la responsable à l'urbanisme, à l'environnement et à l'inspection en bâtiment et technicienne en assainissement de l'eau, de l'employé au déneigement et de l'aide à la bibliothèque pour le mois novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11389-11-2025

DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal, Monsieur Daniel Brooks a remis sa démission, par courriel, le 16 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le dernier jour travaillé était le 24 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Mathieu Piché, appuyé par la conseillère Annie Bilodeau et résolu à l'unanimité:

D'accepter la démission de l'inspecteur municipal, Monsieur Daniel Brooks, en date du 16 octobre 2025;

D'afficher le poste à pourvoir à partir du 11 novembre au 21 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11390-11-2025

AUTORISATION D'ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LA CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT l'achat d'une camionnette en 2025 pour le département de la voirie;

CONSIDÉRANT l'obligation de pourvoir celle-ci de pneus d'hiver avant le 1^{er} décembre;

CONSIDÉRANT les prix obtenus auprès de deux soumissionnaires, soit Thibault Mécanique et Pneus Bélisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Bigras, appuyé par le conseiller Monsieur Martin Jr Cadieux et résolu à l'unanimité;

D'accepter la proposition de Thibault Mécanique s'élevant à 2 094\$ plus les taxes et les frais applicables;

D'autoriser le paiement à la réception de la facture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11391-11-2025

PONT LEGAULT, BLANC ET LÉONARD

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne, appuyé par le conseiller Monsieur Mathieu Piché et résolu à l'unanimité:

DE demander à un ingénieur une rencontre pour avoir un avis pour possiblement effectuer les travaux;

DE demander à un ingénieur le coût pour la production des plans.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11392-11-2025

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale le 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Martin Jr Cadieux, appuyé par le conseiller Monsieur Serge Bigras et résolu à l'unanimité:

QUE le conseiller Monsieur Alain L'Écuyer soit nommé maire suppléant pour la période du 11 novembre 2025 au 11 mai 2026 et qu'il soit autorisé à voter lors de la réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence de la mairesse Madame Lise Lapointe;

QUE le conseiller Monsieur Mathieu Piché soit nommé substitut au maire suppléant pour la période du 11 novembre 2025 au 11 mai 2026 et qu'il soit autorisé à voter lors de la réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence du maire suppléant, Monsieur Alain L'Écuyer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11393-11-2025

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne, appuyé par le conseiller Monsieur Alain L'Écuyer et résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, celles-ci débuteront à 19h30 et se tiendront au 1, Rue Saint-François-Xavier, à Sainte-Anne-du-Lac.

19 janvier 2026	13 juillet 2026
9 février 2026	10 août 2026
9 mars 2026	14 septembre 2026
13 avril 2026	13 octobre 2026 (mardi)
11 mai 2026	9 novembre 2026
8 juin 2026	14 décembre 2026

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11394-11-2025

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne, appuyé par le conseiller Monsieur Mathieu Piché et résolu à l'unanimité:

QUE le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2025 au 6 janvier 2026 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11395-11-2025

SOUPER DE NOËL

Il est proposé par la conseillère Madame Annie Bilodeau, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne et résolu à l'unanimité:

QU'un souper de Noël soit organisé pour le 19 décembre 2025;

QUE le repas ainsi qu'une première consommation soit offerte par la Municipalité aux employés et leurs conjoints;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11396-11-2025

AUTORISATION AU PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

ATTENDU QU'en vertu de l'*Entente relative à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle*, la MRC doit mandater un procureur pour représenter les municipalités participantes, devant la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-16121-09-25, a mandater Me Dany Chamard, avocat, pour agir à titre de procureur devant la Cour municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Dany Chamard à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, en vertu de sa réglementation pour les systèmes d'alarme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Bigras, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER Me Dany Chamard à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11397-11-2025

DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a remis sa démission le 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le dernier jour travaillé sera le 28 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Bilodeau, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne et résolu à l'unanimité:

D'accepter la démission de la directrice générale, greffière-trésorière en date du 10 novembre 2025;

D'afficher le poste à pourvoir à partir du 11 novembre au 28 novembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11398-11-2025

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement numéro 89-71 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement indique que les membres soient nommés et le terme défini par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 00-129 modifiant le règlement numéro 89-71 au sujet de la composition du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Mathieu Piché, appuyé par le conseiller Monsieur Serge Bigras et résolu à l'unanimité:

QUE le comité consultatif soit formé des personnes suivantes:

Membre du conseil : Martin Jr Cadieux, président
Annie Bilodeau, conseillère

Membres citoyens : Véronique Dumas
Michel Millette
Benoit St-James

QUE le terme soit de deux (2) ans, du 11 novembre 2025 au 8 novembre 2027.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11399-11-2025

DÉROGATION MINEURE 02-2025 – 30, RUE HOGUE (LOT 5 390 097)

CONSIDÉRANT le rapport du relevé d'arpentage et le certificat de localisation préparés par Monsieur William Pommerleau, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé à l'intérieur de la zone **VIL-01** du règlement relatif au zonage numéro 01-133;

CONSIDÉRANT que la maison ainsi que l'abri auto attenant ne sont pas conformes puisqu'ils sont situés à moins de **10 mètres** de la limite arrière de propriété;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 02-2025 reçue le 30 mai 2025;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure 02-2025 fut présentée au comité consultatif d'urbanisme le 11 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne un bâtiment principal ne respectant pas la distance minimale de **10 mètres** pour la marge arrière, comme prescrit à la **grille de spécifications de la zone VIL-01 du règlement de zonage**;

CONSIDÉRANT que la présence de l'abri d'auto contrevient à l'article **8.3.1 du règlement de zonage** lequel exige une distance minimale de **2 mètres** entre tout bâtiment sur un même terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la dérogation mineure 02-2025 à la **condition stricte** que :

1. **l'abri d'auto soit retiré**, permettant ainsi de respecter la distance minimale de **2 mètres** en les bâtiments;

OU

2. le propriétaire **acquiert la parcelle de terrain adjacente (dont il est également propriétaire)** afin de permettre le respect de l'ensemble des marges prescrites au règlement de zonage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne, appuyé par la conseillère Madame Annie Bilodeau et résolu à l'unanimité:

QUE la demande de dérogation mineure soit acceptée conditionnellement aux exigences demandées par le comité consultatif d'urbanisme;

QUE la dérogation mineure soit réputée **non conforme et non applicable** si l'une au l'autre de ces conditions n'est pas remplie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11400-11-2025

INEXISTANTE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11401-11-2025

NOMMER UN REPRÉSENTANT À LA RIDL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Martin Jr Cadieux, appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Monsieur Serge Bigras comme représentant de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. En cas d'absence, son substitut sera la mairesse Madame Lise Lapointe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11402-11-2025

SIGNATAIRE EFFETS BANCAIRES – MODIFICATIONS 2025

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Bigras, appuyé par la conseillère Madame Annie Bilodeau et résolu à l'unanimité que Madame Lise Lapointe, mairesse et autorisée à signer pour la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents posent les questions suivantes:

- Ponceau rues Notre-Dame et Lassonde – bloqué.
- Demande d'ouvrir à nouveau la bibliothèque le samedi matin, jadis il y avait une très belle participation.
- Félicitations au nouveau conseil municipal.
- Questions lotissement
- Pont Émond et Lassonde, état du Rang 9, rechargement
- Suggestion de publier beaucoup plus d'informations municipales afin de renseigner les citoyens.
- Couleur de l'eau.

- Retour de la publication de l'ordre du jour sur le site Web et sur le Facebook de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11403-11-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne, appuyé par la conseillère Madame Annie Bilodeau et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 20h56.

ADOPTÉE

Lise Lapointe,
Mairesse

Marilyne Melançon,
Directrice générale,
greffière-trésorière